

K.S./
REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

D E C R E T

D/2003/ 013 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DE HAUTS CADRES
AU MINISTERE DE LA SECURITE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

VU le Décret N°99/04/PRG/SGG du 08 mars 1999, portant nomination du
Premier Ministre ;

VU le Décret N°D/99/007/PRG/SGG du 12 mars 1999, nommant les membres du
Gouvernement, tel que modifié jusqu'à ce jour ;

D E C R E T E,

Article 1er : Les Cadres dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions
ci-après :

1. **Chef de Cabinet** : Monsieur Yaya CAMARA MLE 142 900 V,
Commissaire Divisionnaire de Police précédemment Directeur du Bureau
d'Etudes, en remplacement de Monsieur Fodé Shapo TOURE ;
2. **Conseiller Chargé des Questions Techniques** : Monsieur Ibrahima BAH
MLE 149 775 M Commissaire Divisionnaire de Police, précédemment en
service à la Direction Générale de la Police Nationale ;
3. **Inspecteur Général des Services de Police et de la Sécurité** : ELHADJ
Madifing DIANE MLE 137 440 F Contrôleur Général, confirmé ;
4. **Inspecteur Général Adjoint des Services de Police et de la Sécurité
Civile** : Le Lieutenant-Colonel Momo SYLLA MLE 139 020 C,
précédemment en service à l'Inspection Générale ;
5. **Directeur Général Adjoint de la Police Nationale** : Monsieur Mamadou
Beau KEITA MLE 187 028 L Commissaire Divisionnaire de Police,
précédemment Directeur Central de la Police Judiciaire en remplacement
du Lieutenant-Colonel Lavilé BEAVOGUI, appelé à d'autres fonctions ;

6. Directeur Général de la Sécurité Civile : Le Lieutenant-Colonel Lavilé BEAVOGUI MLE 137 429 A précédemment Directeur Général Adjoint de la Police Nationale, en remplacement de Monsieur Ansoumane Baba CAMARA ;
7. Directeur Général Adjoint de la Sécurité Civile : Monsieur Oumar Bella DIALLO, MLE 164 251 C commissaire Principal de Police , précédemment en service au Bureau d'Etudes.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 24 MARS 2003

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left and a long, sweeping stroke extending to the right.

GENERAL LANSANA CONTE